

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 10 mai de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 04/05/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Madame Jocelyne POITEVIN.

Votants : 25

Présents : 19

STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, BARIOU Marie-Pierre, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : 6 LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
LE MOIGNE Philippe, pouvoirs à Christine TANGUY
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Christelle DREANO
GRIJOL Christian, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
AUDURIER Philippe, pouvoirs à Patrick TANGUY

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° 47-2023

Objet : Projet d'aire de covoiturage et d'arrêt de transport collectif à Menez Peulven à Douarnenez – actualisation de la participation financière de la Communauté de Communes

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

La collectivité, par délibération en date de 25 novembre 2021, s'est engagée aux côtés du Département du Finistère, de la Région Bretagne et de la ville de Douarnenez à la réalisation d'une aire multimodale de transport à Menez Peulven.

Pour rappel, le Département du Finistère pilote actuellement le projet qui a notamment pour objets :

- La création d'une aire de covoiturage de 50 places ;
- La sécurisation et la mise en accessibilité de l'arrêt de car existant actuellement ;
- Le développement des liens avec liaisons douces existantes.

L'aire de covoiturage est financée à 100% par le Conseil départemental. Il est prévu que l'entretien sera assuré gracieusement pour partie par la Communauté de Communes et par la ville de Douarnenez.

Concernant les travaux de sécurisation des arrêts de cars et des voies de circulations dédiées, réalisés par le Conseil départemental, le financement est assuré à 70% par le Conseil régional de Bretagne, le solde de 30% étant à la charge de Douarnenez communauté. Le montant initial estimé était de 24 200 € HT. En raison du retard lié aux prescriptions émises par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour accorder le permis d'aménager et de l'augmentation des coûts des travaux, il est demandé à la collectivité d'actualiser sa participation financière pour un montant estimé à 29 400 € HT (pour des travaux dont le coût est estimé à 98 000 € HT).

Enfin, concernant les investissements qui seront portés directement par Douarnenez communauté :

- La pose de 2 boxes vélos sécurisés sur l'aire de covoiturage : une subvention à hauteur de 80% sera versée par le Département du Finistère (contre 40% initialement)

Projet aire de covoiturage et d'arrêts de cars - site de Menez Peulven – Douarnenez - Récapitulatif du montage financier de l'opération globale – 23/11/2022

MONTANT TOTAL OPERATION (hors aménagement paysager) 406 000 € HT		Conseil départemental du Finistère 	Région Bretagne 	Douarnenez communauté 	Ville de Douarnenez 	SDEF 
Dépenses amont opération (Études dont paysagère / foncier ...) (53 500 € HT)		100%	/	/	/	/
Aménagement paysager sur opération (Non chiffré – à venir)		100%	/	/	/	/
Aire de covoiturage	Travaux Aire de covoiturage (155 000 € HT)	. Réalise et finance à 100%	/	/	/	/
	Boxes vélos (11 000 € HT)	. Subventionne à 80%	/	. Installe le mobilier . finance 20%	/	/
	Borne de recharge électrique (37 000 € HT)	. installe les fourreaux	/	/	/	. Installe et finance à 100%
Zone arrêts de cars	Travaux aménagements arrêts de cars (98 000 € HT)	. Réalise et avance le financement	. Subventionne à 70% (68 600 € HT)	. Participation de 30% (29 400 € HT)	/	/
	Abri voyageur (10 000 € HT)	/	. Subventionne à 70%	. Installe le mobilier . finance 30%	/	/
	Abri-Appuis vélos (15 000 € HT)	/	. Subventionne à 70%	. Installe le mobilier . finance 30%	/	/
éclairage	Déplacement éclairage public en bordure RD765 (6 920 € HT)	/	/	/	. Réalise et finance à 100%	/
	Mise en place d'un nouvel éclairage public (19 568,26 € HT)	. Subventionne 80% du nouvel éclairage <u>de l'aire</u> . installe les fourreaux	/	/	. installe les équipements . finance 20% du nouvel éclairage <u>de l'aire</u> et 100% du nouvel éclairage hors aire	/

Chiffrages 2020/2021 à actualiser le cas échéant

Chiffrages actualisés 10 et 11/2022